

CONSEIL MUNICIPAL DU 19 Janvier 2017

L'an deux mille dix-sept, le 19 Janvier à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de THEZAN DES CORBIERES (Aude), s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Patrick DAPOT, Maire.

Date de la convocation : 15 Janvier 2017

Etaient présents :

DAPOT Patrick PIZZIGHINI Olivier
PERAULT Françoise BOUNIOL Daniel
GILABERT Aude NUFFER Nadia
LATHAM David
FALCOU Léone THEILLARD Jacqueline

Procuration pour :

VALLIER Rémi

Etaient absents : MARTY Patrice, ABARCA Christelle. DANIEL Jean-Yves

1° Approbation compte rendu de la séance du 15 Décembre 2016 :

Procès-verbal adopté à l'unanimité.

2° Désignation du secrétaire de séance : Madame THEILLARD Jacqueline

3° Bilan financier de l'année 2016 : Validation de la délibération autorisant Mr le Maire à mandater les dépenses d'investissement avantvote du budget primitif

M49-2017:Présentation par Madame Françoise PERAULT

Les factures suivantes doivent être réglées :

Fournisseur	Détail dépense	Compte budgétaire	Montant TTC
AZUR ENVIRONNEMENT	Réalisation du schéma directeur Assainissement	2031-34	3 142,80€
AZUR ENVIRONNEMENT	Réalisation du schéma directeur Eau potable	2031-38	2 160,00€
VEOLIA EAU	Remplacement poteau incendie	2315-36	2 748,00€
Total			8 050,80€

4° Point sur les travaux :

1- Travaux village : Présentation par Monsieur Daniel BOUNIOL

- Nouveau Hangar communal : l'équipe technique, sous la direction de Monsieur Daniel Bouniol, a fait les tranchées permettant l'évacuation des eaux, placé des gaines et installé un robinet. Coût final du nouveau hangar communal : 81 027,38€ (pour mémoire le coût avait été budgété pour 81 000€). Le premier loyer a été payé en Janvier 2017 (1 250€).

Le 02 Février 2017 Messieurs VALETTE et NOGUERO, de l'ONF, avec la DTM, invitent les élus et le personnel communal à l'inauguration officielle de ce hangar. Les membres de l'ancienne équipe municipale de 2003, qui est à l'origine de l'implantation de l'ONF sur notre territoire communal, a cordialement été invitée à l'inauguration.

- Remise en état partiel du chemin d'accès à ce hangar avec remblaiement par gravas.

- Travaux à l'aide du tractopelle : rebouchage des trous devant l'ancienne gare, nettoyage annuel autour du château d'eau, remplacement d'un va-et-vient à l'école, élagage avenue de la Gare.
- Rapport Azur Environnement sur les fuites d'eau : état des lieux complet des différentes fuites.
- Chemin de la Station d'épuration : nettoyage de la grille à l'arrivée de l'égout, bloquée par des détritiques venant de la station d'épuration.

2/ Travaux école : Madame Aude GILABERT

La participation des parents au repas de la cantine passe au 01/01/2017 de 3,80€ à 3,90€ comme validé lors d'un précédent Conseil municipal en 2016.

Une réunion est fixée au 02 Février 2017 pour l'embauche d'une personne supplémentaire pour la cantine.

5° Points sur l'avancement du dossier du lotissement HECTARE : présentation par Monsieur Patrick DAPOT

Le 09 Janvier 2017 nous avons reçu l'arrêté accordant à la Société HECTARE le permis d'aménager du futur lotissement du Tennis. Copie a été transmise à la Société HECTARE pour action.

6° Désignation du délégué titulaire et du délégué suppléant pour le Syndicat du bassin versant Orbieu-Jourres, suite à la fusion du Syndicat du bassin de l'Orbieu et du Syndicat pour l'aménagement hydraulique du bassin des Jourres et du Lirou HECTARE : présentation Monsieur Patrick DAPOT

Suite à la fusion il n'y a plus qu'un seul Syndicat pour lequel il est nécessaire de désigner les nouveaux Délégués. Monsieur Daniel BOUNIO est désigné Délégué Titulaire et Monsieur Patrick DAPOT Délégué suppléant, à l'unanimité.

7° Renouvellement du contrat d'entretien et de maintenance des installations d'éclairage public suite à une restructuration du Groupe SPIE Sud-Ouest vers la Société SPIE City Networks.

Monsieur Patrick DAPOT explique que la raison sociale de la société a changé mais que cela n'impacte pas le contrat passé par notre Commune, qui reste identique en services et tarif.

8° Information relative au transport à la demande : présentation par Monsieur Patrick DAPOT

Le Conseil départemental de l'Aude et la Communauté des Communes de Lézignan ont validé le nouveau tracé départemental qui désormais fait passer le bus du Transport à la demande à Thézan des Corbières tous les 2^{ème} et 4^{ème} Mercredi du mois à destination de Lézignan Corbières : départ à 8h20 et retour Thézan à 13h10 moyennant 1€ l'Aller et 1€ le Retour. Tous les renseignements et inscriptions de font auprès de Madame Hélène RICARD à l'Accueil de la Mairie. Ce service est effectif depuis le 02 Janvier 2017.

9° Préparation de la cérémonie des vœux : Présentation par Madame Léone FALCOU et Monsieur Patrick DAPOT.

La cérémonie des vœux a été fixée au samedi 21 Janvier 2017 : 14h30 spectacle musical, goûter à l'entracte servi par l'équipe et le personnel municipaux, 18h30 vœux de Monsieur le Maire suivis d'un apéritif dinatoire. La Mairie remercie Monsieur MARTY Eric qui a offert la Carthagène à cette occasion. Monsieur VALETTE, ONF Madame GEA, Conseillère Départementale, ainsi que Monsieur le Commandant de la Gendarmerie assisteront à cette cérémonie.

10° Questions diverses: Réponses par Monsieur le Maire

- En raison de l'hiver rude, Monsieur Sébastien GILABERT, sur instruction de Monsieur le Maire, est passé voir les personnes âgées ayant des difficultés à se déplacer, pour recenser les éventuelles courses d'alimentation (principalement) à faire à leur place si elles le souhaitent.
- Monsieur Thomas DEREAU, dentiste, ne viendra pas s'installer à THEZAN comme nous le souhaitions, il a opté pour OUVÉILLAN